

MyCareNet : Documents médico-administratifs

MC35b – Echelle de Katz : Modifications au 1^{er} juillet 2014

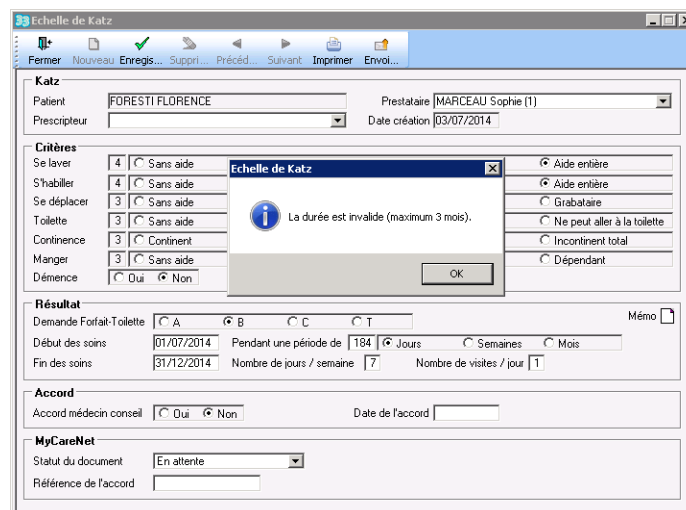
Depuis le 1^{er} juillet 2014, les fichiers MyCareNet de notification d'une échelle de Katz (message 410000) ont été modifiés (version 02).

Voici les modifications :

1. Durée maximale d'une échelle de Katz : 3 mois.
2. Changement des procédures lors d'un déclassement de forfait suite à la visite du médecin conseil.
3. Simplification de la procédure de changement de prestataire de référence.
4. Nouveau message (obligatoire) de « Clôture de Katz ».

1. Durée maximale d'une échelle de Katz : 3 mois

Lors de la création d'une échelle de Katz, pour les échelles démarrant après le 30-06-2014, la durée maximale est désormais de 3 mois.



Nouveauté : Vérification de la durée (maximum 3 mois)

2. Changement des procédures lors d'un déclassement de forfait suite à la visite du médecin conseil

- Lors d'un déclassement de forfait suite à une visite du médecin conseil, l'organisme assureur récupère la différence depuis le début de l'accord.
- Si le médecin traitant envoie un rapport circonstancié pour garder l'accord initial et que le médecin conseil accepte, l'organisme assureur doit rembourser l'infirmière.
- Délais : Suite à un déclassement de forfait, l'infirmière a 10 jours calendrier pour réagir. L'organisme assureur attend 10 jours calendrier pour régulariser.

3. Simplification de la procédure de changement de prestataire

- La procédure de changement de prestataire de référence a été supprimée.
- Désormais, si vous envoyez une échelle de Katz et qu'il y a déjà une échelle de Katz en cours envoyée par le prestataire X, votre échelle sera automatiquement acceptée (que le score Katz soit identique au précédent ou non).

Le prestataire X recevra un message exceptionnel 410908 (Code 02) mentionnant que son accord a été interrompu par un autre prestataire.

Extrait adaptations MyCareNet 2014-07 : Code 02 = Suite à une clôture d'accord.

Clôture d'un accord suite à la création d'un nouvel accord identique ou différent pour une autre infirmière. Cet accord peut avoir été demandé par une nouvelle demande identique ou différente de l'accord existant.

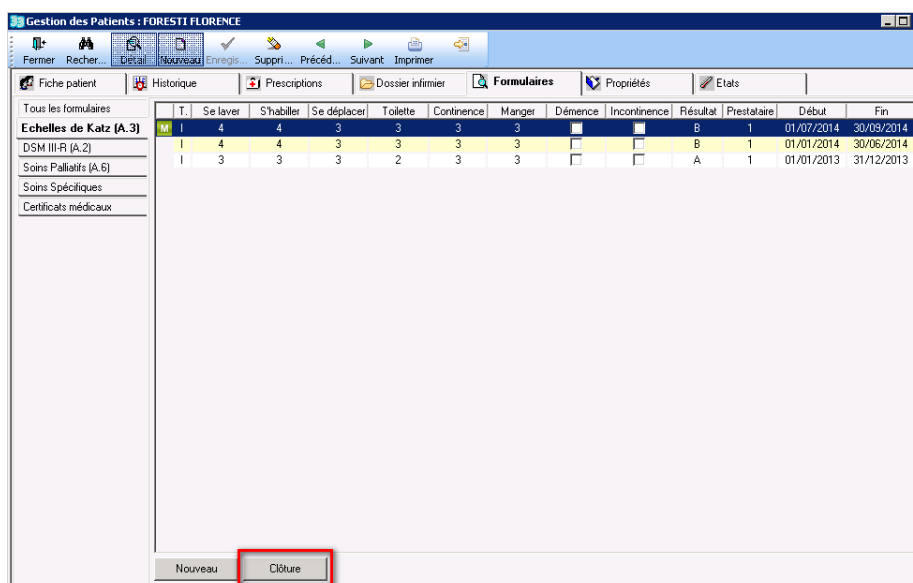
- Dans Soft33, l'option changement de prestataire a été enlevée.

4. Nouveau message (obligatoire) de « Clôture de Katz »

- *Extrait adaptation MyCareNet 2014-07 : Notification obligatoire de la fin des soins par le praticien de l'art infirmier ou lors d'une interruption des soins égale ou supérieur à 10 jours calendrier concernant une demande ou une notification pour des honoraires forfaitaires ou pour des toilettes.*

- **Procédure d'envoi**

- Dans Soft33 : Patient > Formulaires > Echelles de Katz
- Sélectionner l'échelle de Katz à clôturer



- Cliquer sur le bouton "Clôture"

- Vérifier l'avis de clôture
 - La date de la clôture (fin des soins) doit obligatoirement être plus grande ou égale à la date du jour.
 - Le prestataire doit être identique au prestataire qui a envoyé la demande Katz. Donc, une infirmière ne peut clôturer que ses propres accords.

- Cliquer sur le bouton "Enregistrer"
- Cliquer sur le bouton "Envoi MyCareNet" et confirmer l'envoi (+ code PIN)
- Un nouveau document Katz (type C = Clôture) apparaît dans la liste des échelles de Katz

| | T | Se laver | S'habiller | Se déplacer | Toilette | Continence | Manger | Démence | Incontinence | Résultat | Prestataire | Début | Fin |
|-------------------------------|----------|----------|------------|-------------|----------|------------|--------|---------|--------------|----------|-------------|------------|------------|
| Echelles de Katz (A.3) | C | | | | | | | | | | 1 | 01/07/2014 | 03/07/2014 |
| DSM III-R (A.2) | I | 4 | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 | | | B | 1 | 01/07/2014 | 30/09/2014 |
| Soins Palliatifs (A.6) | I | 4 | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 | | | B | 1 | 01/01/2014 | 30/06/2014 |
| Soins Spécifiques | I | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | | | A | 1 | 01/01/2013 | 31/12/2013 |
| Certificats médicaux | | | | | | | | | | | | | |

- **Remarque importante** : si vous êtes en formulaires liés, quand vous recevrez dans votre boîte aux lettres MyCareNet l'acceptation de la « Clôture d'échelle de Katz », la date de fin de l'échelle de Katz sera automatiquement adaptée.